Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole

57530 SILLY SUR NIED

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République française

Séance du 22 septembre 2015 à 20h15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2015-08-02

Nombre de conseillers

- En exercice 15
- Présents 10
- Absents exc. 5
- Absents 0
- Votants 14

Date de convocation
17 septembre 2015

Objet

Achat de parcelles rue Principale

Date d'affichage
25 septembre 2015

Etaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
	M. FALLITO Giovanni	

Etaient excusés :	
Mme CAISSUTTI Claudie	Aucun pouvoir donné
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine
M. MULLER J.-Marie	Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Mme LUBNAU Dominique

Achat de parcelles rue Principale

Vu le code de l'Urbanisme et notamment son article L110 qui prévoit que chaque collectivité publique est le gestionnaire du patrimoine commun,

Vu la situation stratégique des parcelles cadastrées section 1 numéros 139 et 230 soit un terrain de 27,52 ares au carrefour des rues de Metz, Principale et Pré de la Dame, occupé par un corps de ferme en désuétude,

Vu la délibération D2015-04-12 du 8 avril 2015 relative à la confirmation du droit de préemption institué par la municipalité de Silly-sur-Nied sur ces parcelles,

Vu l'arrêté 2014-08 du 3 septembre 2014 portant sur les constructions de ces parcelles et ordonnant les mesures provisoires nécessaires au cas de péril imminent,

Vu l'évaluation du bien réalisée par France Domaines et les négociations menées par le maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 – D'**AUTORISER** le maire à signer un compromis de vente avec le propriétaire des parcelles cadastrées section 1 n° 139 et 230 d'une surface totale de 27,52 ares pour un montant total de 160.000 €,

Article 2 – D'**AUTORISER** le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble,

Article 3 – De **LANCER** un appel à intention de projet pour l'aménagement de tout ou partie de ces parcelles situées au cœur du village sur la base d'un préprogramme et d'un cahier des charges détaillé consignant les exigences de la municipalité.

Fait à Silly-sur-Nied, le 22 septembre 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

MAIRIE DE SILLY s/NIED (Moselle)

Signature et cachet